



*L'efficacité
Réformiste*

**LATECOERE
TOULOUSE**

<http://folatecoere.free.fr>

**Compte Rendu Mensuel de la réunion des
délégués du personnel du 4 Novembre 2011**

I. PARTICIPANTS

Direction : C. PIGNERES- BOUTONNET, M.VAIDIE,

Délégués FO : C.AMIEL, G.CLAVEL, T. MATHIEU, L.TEILLET, P. RIVIERE, P.MIQUEL, Y. DA COSTA

II. EMPLOI

Évolution de l'emploi sur les sites

Effectif au 30/09/2011	GIMONT	TOULOUSE	
CADRES	2	301	} 1050 CDI DONT 37 CDD ET 48 ALTERNANCES
ETAM	57	501	
OUVRIERS	66	123	
CDD	5	32	
ALTERNANCE (AP & PR)	14	34	
TRAVAILLEUR TEMPORAIRE	33	92	

Personnel en détachement longue durée

LDB	6
LLV	5
USA	3
BOMBARDIER (CANADA)	3

Personnel en détachement courte durée

LATECIS	2
AIRBUS TOULOUSE	3
AIRBUS NANTES	1
DASSAULT MERIGNAC	2
DASSAULT BIARRITZ	2
PZL	1
AEROSPACE VALLEY	1

Evolution des effectifs à fin octobre 2011

4 Sorties

→ 2 démissions et 2 alternances

20 Entrées

→ 8 CADRES :

*3 à la logistique, 1 BE, 1DSI, 1 Achat,
1 Programme, 1 Support Client*

→ 5 ETAM : 3 PT, 2 Contrôle

→ 4 OUVRIERS

→ 3 ALTERNANCES

III. PLAN DE CHARGE

Récapitulatif du nombre d'heures effectuées depuis Septembre par secteur d'activité

Département	Juillet 2011	Août 2011	Septembre 2011	Octobre 2011	Tendance
Fabrication structure	43056	24055	52194	48782	↘
BO-traçage	1496	658	1420	1583	↗
Etude structure	32155	26255	34127	31705	↘
Etude électronique	1318	1817	2016	2261	↗
Fabrication électronique	764	588	1029	936	↘

IV. ASTREINTE

La revalorisation de la prime d'astreinte est établie sur l'évolution du point société.

FO constate que les revalorisations prévues dans le cadre de notre accord n'ont pas été réalisées en 2010 et 2011.

Vous nous avez fait part en septembre 2011 de votre intention de rédiger une note relative à cette revalorisation des barèmes des astreintes.

Pouvez-vous nous indiquer la date effective de mise à disposition de cette note ?

Comment prévoyez-vous la rétroactivité pour le personnel concerné sur les années 2010 et 2011 ?

Réponse Direction :

«La date d'application de la nouvelle valeur 2011 du point Société a été le 1er septembre, nous mettrons à jour les valeurs des différentes primes d'astreintes à compter de cette date.»

Ci-dessous les nouvelles valeurs

	sept-11
point société	6,27 €
Nuit de semaine	10,81 €
Samedi ou Pont	34,83 €
Dimanche	48,05 €
Jour férié	72,07 €

Considération FO

FO n'accepte pas la décision de la Direction Générale qui refuse d'augmenter les barèmes d'indemnisation des astreintes pour l'année 2010.

Conformément à l'accord dont nous vous donnons lecture ci-dessous et à l'évolution du point société au 1^{er} mars 2010, la Direction Générale doit appliquer la revalorisation et indemniser les salariés concernés avec effet rétro actif.

Extrait de l'accord NAO 2010

1.1.4 Valeur du point Société

Compte tenu des discussions avec les Organisations Syndicales, la valeur du point Société base 35 heures est portée de 6,13 euros à 6,18 euros à compter du 1^{er} mars 2010.

Extrait de l'accord Astreinte 2002

ARTICLE 5 : SUIVI DE L'ACCORD

Les organisations syndicales signataires et la Direction se rencontreront en début d'année prochaine pour faire un bilan sur les astreintes. Il est convenu que les indemnités seront revalorisées sur la base du point société.

FO attend une note de service couvrant les barèmes d'astreinte pour les années 2010 et 2011 avant la fin de l'année 2011.

V. PRIME ANCIENNETE CADRE

FO vous a fait part en 2009 de l'évolution de la prime d'ancienneté cadres chez Airbus et a demandé une mise en application avec effet rétroactif pour l'année 2010.

Qu'en est-il de cette demande de Force Ouvrière d'assurer la revalorisation de cette prime de 100€ à 106€ par année d'ancienneté pour le personnel cadre de Latécoère au titre de l'alignement ?

Réponse Direction :

«La société LATECOERE n'a pas systématiquement suivi Airbus sur les modalités de calcul et de revalorisation de cette prime d'ancienneté Cadre. Le nouveau changement dont vous nous faites part chez Airbus depuis 2010 n'est pas applicable chez Latécoère. En outre son impact financier significatif.»

Considération FO

FO demande la revalorisation de la prime ancienneté cadre depuis 2009.

Pour la première fois, la Direction Générale reconnaît n'avoir pas du tout envisagé d'appliquer cette mesure qui fait pourtant partie de l'alignement Airbus.

Force est de constater que le volet social est volontairement oublié lors des négociations avec les banques.

Après un désalignement concernant le budget des NAO, voici un nouveau point qui nous montre que la Direction Générale est bien déterminée à mener une politique salariale autonome et bien inférieure à celle d'Airbus.

Pour FO, la Direction Générale est en train de grignoter point par point l'alignement sous prétexte de manque de budget.

FO considère que dans ses budgets prévisionnels, la Direction Générale est en mesure, si elle le souhaite réellement d'assurer tous les points de l'alignement Airbus.

VI. PRIME ANCIENNETE NON CADRE

La revalorisation du point société a-t-elle été effectuée à compter du 1er septembre 2011 ? Les primes d'ancienneté ont-elles évolué en conséquence ?

Réponse Direction :

«La valeur du point ancienneté (VPA) est directement liée à la valeur du point société (VPS)

*(VPA= VPS*1.03). Par conséquent, la revalorisation du point société au 01/09/2011 a été automatiquement répercutée sur la valeur du point ancienneté à la même date et donc sur la prime d'ancienneté.»*

VII. HEURES SUPPLEMENTAIRES

Selon l'article « L3121-24 » du code du travail, les heures supplémentaires doivent être payées ou récupérées selon le choix des salariés.

Pourquoi le personnel en équipe ne dispose pas de ce libre choix lorsqu'il effectue des heures supplémentaires ?

Réponse Direction :

«Les heures supplémentaires effectuées en équipe sont consécutives à un accroissement important d'activité. Par conséquent, il avait été décidé pour faire face à cette charge de les payer et non de les récupérer. L'article L3121-22 dispose que les heures supplémentaires donnent droit à majoration de salaire mais que si des accords existent tels que listés au L3121-24 un repos compensateur équivalent peut être attribué.

Nous ne sommes pas dans cette situation. Toutefois et à titre provisoire, si la hiérarchie et le salarié sont d'accord nous acceptons que même en situation d'horaires d'équipe les salariés puissent opter pour le repos compensateur. Nous réaliserons un bilan au cours du 1er trimestre 2012 pour vérifier l'état des compteurs afin de regarder la pérennité de ce principe.»

VIII. MUTUELLE

L'adhésion au contrat négocié par l'entreprise peut-elle être imposée alors que le salarié est déjà couvert par la mutuelle de son conjoint ?

Qu'en est-il lorsqu'un couple travaille dans la même société ? Chacun doit-il cotiser ?

Un salarié titulaire d'un contrat de travail à durée déterminée doit-il adhérer au contrat obligatoire ?

Réponse Direction :

«La société a mis en place avec le Comité d'Entreprise un contrat qui stipule : « le contrat entraîne l'affiliation à titre obligatoire de chaque membre du personnel de l'adhérent âgé de moins de 65 ans. », par conséquent aucune dérogation n'est possible. Le caractère obligatoire permet la défiscalisation et la participation de l'employeur. La loi dans ce domaine ne permet de différenciation que dans le cas d'une particularité contractuelle d'un groupe fermé de population», ce qui n'est pas le cas des couples mariés.»

IX. POINTS DIVERS

FO a rappelé à la Direction Générale son engagement à diffuser plusieurs notes de service lors de DP précédents :

- Mise à jour de la note disponible sur intranet concernant les déplacements.
- Edition d'une note concernant le temps de douche imparti et le mode de pointage.
- Edition d'une note pour rappeler l'interdiction de prendre ses repas au poste de travail à l'ensemble des salariés suite aux mesures prises pour le personnel de production.

La prochaine réunion des délégués du personnel aura lieu le **8 Décembre 2011**

Ces réunions permettent de solliciter la Direction au sujet de **VOS PREOCCUPATIONS**.

Alors n'hésites pas à **CONTACTER** ton élu de secteur ou les élus DP pour que les points traités en réunions DP soient au plus proche de tes attentes.